

Franchement, je pense que ces allégations sont sans grand intérêt. En réalité, les deux vieux partis agissent ainsi depuis longtemps pour récompenser leurs amis et pour disposer facilement d'un service de publicité qui les aidera à préparer leur prochaine campagne électorale. Le député qui soulève la question devrait se rendre compte qu'il est l'un des rares membres de son caucus à être vraiment en mesure de le faire. La plupart de ses collègues ont siégé sur les banquettes du gouvernement à la Chambre des communes sans lever le petit doigt, et ils n'ont même pas eu le courage de s'intéresser aux manifestations de favoritisme politique dont se sont rendus coupables les libéraux quand ils étaient au pouvoir.

Je voudrais maintenant traiter de la question des nominations. Cette résolutions aborde le sujet à juste titre, même si je crois personnellement qu'elle aurait peut-être pu être mieux rédigée. On y soulève la question du gaspillage, du recours à des contrats injustifiés, comme pour l'agence centrale de publicité, de même que la question des nominations.

Je voudrais parler d'abord des nominations. Comme chacun le sait, cette question a été soulevée au cours de la campagne électorale. Même avant, le premier ministre (M. Mulroney) a dit dans son livre «Telle est ma position» qu'à son avis, il faudrait au moins que les nominations aux principaux postes économiques, tels que celui de sous-ministre du Commerce, sous-ministre des Finances ou de chef du Conseil économique du Canada, soient soumises à l'examen du Parlement. Il n'a pas précisé quelle forme devrait revêtir cet examen. Il pensait néanmoins nécessaire d'examiner la question. C'est toutefois la promesse qu'il a faite dans son livre et qu'il a répétée lorsqu'il a participé au débat télévisé des chefs au cours de la campagne. Il a fait là une promesse bien précise. Pourtant, quand je lui ai posé la question, peu après la reprise, en janvier, le vice-premier ministre (M. Nielsen) m'a simplement répondu que le comité de la réforme parlementaire étudiait la chose. Le premier ministre a donné à peu près la même réponse quelques jours plus tard.

Monsieur le Président, le fait est, et c'est regrettable, qu'en établissant le mandat de ce comité, le gouvernement a omis d'y inclure cette question à propos de laquelle le premier ministre avait fait une promesse bien précise pendant la campagne électorale. Le ton des propos que le secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnement et Services vient de tenir (M. Bradley) m'a vivement déçu. Il s'est tenu sur la défensive au lieu de dire: «Je n'aime pas le ton du député de Glengarry-Prescott Russell ni les plaisanteries qu'il fait à nos dépens, mais nous prenons quand même cette question très au sérieux».

Je lance un appel aux députés de tous les côtés. Je crois que nous avons l'occasion de faire de grands progrès à cet égard, afin d'apporter une réforme novatrice dans notre système de gouvernement parlementaire. Je me suis donné la peine d'effectuer certaines recherches sur ce sujet pour savoir dans quelle mesure les autres assemblées législatives, les autres parlements, examinent effectivement les nominations d'importance faites par leur gouvernement particulier. En fait, tout gouvernement doit faire un certain nombre de nominations qui ne relèvent pas du mérite ni de la Fonction publique mais du chef de l'État. Dans quelle mesure les autres assemblées législatives ont-elles leur mot à dire?

Au Parlement britannique, d'après le résultat de mes recherches, du fait que le système est à la fois centralisé et unitaire en Grande-Bretagne, le gouvernement fait un grand nombre de

Nominations et marchés de l'État

nominations de ce genre et, en fait, aucun examen parlementaire de ces nominations n'est prévu, sauf à la période des questions et à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires, mécanismes auxquels nous avons recours nous aussi. Il est possible évidemment de critiquer une mauvaise nomination par le biais de questions, comme nous pouvons en poser à l'occasion, et comme nous l'avons fait aujourd'hui lorsqu'il a été question de la nomination de M. Hawkins. Mais ce n'est pas là un examen suffisant.

D'autre part, le secrétaire parlementaire veut pousser la chose à l'extrême. Le gouvernement peut faire des milliers de nominations par an. Tel le veut le système. Le secrétaire parlementaire demande si les comités parlementaires devraient être appelés à les revoir toutes. Il voudrait savoir si le député laisse entendre que chacun des centaines de milliers de marchés adjugés par le gouvernement du Canada chaque année devraient être examinés par un comité parlementaire. Pour des raisons d'ordre pratique, c'est impossible. Aux États-Unis, pour citer un autre exemple, il existe un mécanisme d'examen des nominations, dont l'usage est fort répandu. Le secrétaire parlementaire a dit que beaucoup de ces paiements sont approuvés d'office. C'est exact, parce qu'il y en a des centaines de milliers qui sont soumis à ce genre de contrôle dans une année donnée. Mais ce qui arrive dans ce système, qui est décidément différent du nôtre, c'est que les comités sénatoriaux et, je pense, également ceux de la Chambre, ont le droit de scruter n'importe quelle nomination donnée. Ils peuvent se pencher sur la nomination d'un juge fédéral dans l'Alabama, s'ils le désirent, quoique de façon générale ils aient tendance à s'occuper surtout des quelques centaines de nominations aux échelons supérieurs de la Fonction publique, dans un système qui a deux et trois niveaux de personnes nommées par l'échelon politique. Ce n'est pas comme ici, où les sous-ministres et leurs adjoints ne sont pas nommés par l'échelon politique. Aux États-Unis, ils se bornent aux cas qu'ils choisissent, même s'ils ont le pouvoir de contrôler à peu près tout.

● (1750)

Or, d'une façon ou de l'autre, cela va faire surface au comité de la réforme parlementaire. Je suis en train de préparer et de rédiger un mémoire pour ce comité-là. J'espère que comme suite au débat d'aujourd'hui—je dis cela dans un esprit constructif—le premier ministre ou le vice-premier ministre (M. Nielsen) voudront bien prendre la parole à la Chambre dans une couple de jours pour annoncer que le gouvernement effectue un renvoi précis. Peut-être le premier ministre va-t-il tout simplement écrire au député de St-Jean-Est (M. McGrath) pour lui demander que le comité se saisisse expressément de la question de savoir dans quelle mesure et comment les nominations de favoritisme, ou les nominations sur décret du conseil comme on les appelle, seraient examinées par un ou plusieurs comités parlementaires. Comme je siége au comité permanent des prévisions budgétaires en général, j'implore la Chambre de ne pas confier à ce comité-là le contrôle de toutes les nominations. Il serait plus logique de confier ce soin aux comités respectivement compétents pour chaque domaine de nomination. Ainsi, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, par exemple, s'occuperait entre autres des nominations aux postes de sous-ministre des Finances, de gouverneur de la Banque du Canada, de président du Conseil